



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

<p><u>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</u></p> <p>Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau des examens, concours et diplômes</p> <p>Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal – 75700 PARIS 07 SP Dossier suivi par : Claudine LEVY</p> <p>Tél : 01 49 55 52 79 Fax : 01 49 5547 54 ou 48 88</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGER/SDPOFE/N2007-2138</p> <p>Date: 29 octobre 2007</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

A

Mesdames et Messieurs

- les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt (services régionaux de la formation et du développement)

☞ Nombre d'annexes : 2

- les chefs des établissements d'enseignement

Objet : Diffusion des dossiers et documents actualisés en vue de délivrance d'un diplôme ou d'un titre de l'enseignement technique professionnel, relevant du ministère chargé de l'agriculture, par la validation des acquis de l'expérience

Bases juridiques : Compléments à la note de service DGER/POFEGTP/N2005-2010 du 18 février 2005

Résumé : Diffusion de documents remplaçant les annexes 2 à 6 de la note de service référencée

MOTS-CLES : Validation - Acquis - Expérience - Diplôme - Examen

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <p>Administration centrale</p> <p>Directions régionales de l'agriculture et de la forêt</p> <p>Directions de l'agriculture et de la forêt des D.O.M. et des T.O.M.</p> <p>Inspection générale de l'agriculture</p> <p>Conseil général du génie rural, des eaux et forêts</p> <p>Inspection de l'enseignement agricole</p> <p>Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole</p> <p>Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat</p>	<p>Pour information :</p> <p>Organisations syndicales de l'enseignement agricole public</p> <p>Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public</p>

La présente note de service a pour objet de diffuser les documents mis à jour concernant les procédures de la délivrance des diplômes de l'enseignement technique professionnel relevant du ministère chargé de l'agriculture. Les annexes de cette note de service annulent et remplacent les annexes 2 à 6 de la Note de service DGER/POFEGTP/N2005-2010 du 18 février 2005

ANNEXES :

Annexe 1 : Dossier d'inscription - CERFA 12818*01

Annexe 2 : Nouveaux en-têtes

1- Dossier d'inscription :

En application de l'arrêté du 30 août 2007 fixant le modèle du formulaire de demande de diplôme ou de titre délivré par la validation des acquis de l'expérience au nom d'un ministère, le dossier d'inscription fixé à l'annexe 2 de la note de service référencée ci-dessus est remplacé par le document CERFA 12818*01 en annexe 1 de la présente note de service. Ce document est consultable et téléchargeable à l'adresse : <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-reglementaires/vae-formulaire-dinscription.html>

Ce document comprend 4 feuillets qui peuvent être copiés sur des pages en format A3 qui, une fois pliées, constituent les dossiers d'inscription. Il est à signaler que les services régionaux relevant du ministère chargé de l'agriculture peuvent traiter les dossiers des candidats aux titres et diplômes de l'enseignement technique agricole, quelque soit l'en-tête du document CERFA 12818*01.

2- Dossier de validation :

Un nouveau « dossier de validation » ainsi que le guide qui l'accompagne est mis à disposition des candidats. Il se substitue à compter de la parution de cette note de service, au dossier de validation diffusé par la note de service du DGER/POFEGT N2003/2010 du 17 février 2003.

Le nouveau dossier de validation a été élaboré pour faciliter sa manipulation par les candidats et par les membres de jury. Les principes qui régissent sa préparation et son dépôt par le candidat et son examen par le jury de validation ne sont pas modifiés : les dispositions indiquées dans la note de service DGER/POFEGT/N 2005-2010 du 18 février 2005 (points 2.4.1, 2.4.2, 2.4.3 et 2.5) sont toujours en vigueur. Un seul dossier pour les trois niveaux de diplôme est conservé.

Le dossier de validation comprend désormais un curriculum vitae détaillé incorporé dans la partie 1 "Éléments biographiques". Ce document permet aux jurys d'avoir une approche synthétique mais plus large du parcours du candidat au delà des seules expériences en liaison avec le diplôme demandé.

Diffusion du dossier de validation et guide pour la constitution du dossier de validation :

La dernière phrase du point 2.3.3 de la note du 18 février 2005 est modifiée comme suit : *"une lettre de confirmation d'inscription accompagnée du dossier de validation et du guide pour la constitution du dossier de validation lui est adressée par le DRAF/SRFD de sa région de résidence ayant analysé son dossier et décidé de sa recevabilité."*

Le premier paragraphe du point 2.4 de la note du 18 février 2005 est modifié comme suit : « *un dossier de validation, commun à l'ensemble des diplômes et certificats de spécialisation faisant l'objet de la présente note de service et un guide pour la constitution du dossier de validation sont remis au candidat inscrit par le DRAF/SRFD. Ces documents sont téléchargeables à la demande du candidat inscrit.* »

Réalisation du dossier de validation par la voie électronique

Les candidats dont la recevabilité a été retenue ont la possibilité de renseigner et constituer leur dossier de validation par le biais d'une version électronique. La DRAF/SRFD du lieu de résidence doit signaler cette possibilité, l'adresse du site de téléchargement et les modalités d'accès, sur le courrier confirmant l'inscription.

Les dispositions du point 3.3 de la note du 18 février 2005 sont inchangées.

3- Documents de jury :

Le modèle de lettre de convocation d'un candidat à l'entretien, les documents de jury ainsi que le modèle de dossier complémentaire doivent changer d'en-tête.

En annexe 2, sont joints les premiers feuillets de chacun de ces documents avec le nouvel en-tête.

L'adjointe au Chargé de la sous-direction
des politiques de formation et d'éducation

Sophie PALIN

**DEMANDE DE DIPLOME OU DE TITRE DELIVRE
PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
MINISTERE CHARGE DE L'AGRICULTURE**

LIVRET DE RECEVABILITE

Code de l'éducation art R335-5 à R335-11

CERFA N° 12818*01

Intitulé complet du diplôme ou titre que vous souhaitez obtenir :

*Attention, vérifiez avec précision le libellé du titre ou du diplôme. Vous trouverez ces informations dans le site suivant :
www.portea.fr rubrique VAE*

RUBRIQUE N°1 : Informations vous concernant

M : Mme :

Nom de naissance :

Nom d'épouse :

Premier prénom :

Autres prénoms :

Adresse :

Code postal : Commune :

Pays de résidence :

Tél. domicile : Tél. travail: Tél. mobile :

Date de naissance : Nationalité: française ressortissant européen Autre

Commune de naissance : Département de naissance : ou pays de naissance :

Dernier emploi occupé ou dernière fonction :

Votre situation actuelle

Exercez-vous une activité de bénévole dans une association, un syndicat ?

oui non

Vous êtes actuellement :

En situation d'emploi,

CDI CDD ou Intérim travailleur indépendant, artisan, profession libérale

fonctionnaire Militaire

contrat aidé ou contrat en alternance

En situation d'inactivité :

En recherche d'emploi :

Inscrit(e) à l'ANPE non oui, depuis: -1an 1an à - 2 ans 2 ans à -3ans 3 ans ou plus

Etes-vous indemnisé au titre de l'assurance chômage (ARE)? oui non

Etes-vous allocataire du RMI? : oui non

Etes vous allocataire d'autres minima sociaux que le RMI ? (ASS, API, AI, veuvage, AAH...): oui non

Etes vous reconnu travailleur handicapé ? : oui non

Renseignements concernant votre niveau de formation :(cochez les cases qui correspondent à votre situation)

Dernière classe suivie :

Primaire ou 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} du collège

3^{ème} ou première année de CAP ou BEP

2nde, 1^{ère} de l'enseignement général ou dernière année de CAP ou de BEP

Terminale

1^{ère} ou 2^{ème} année de DEUG, DUT, BTS, ou équivalent

2^{ème} ou 3^e cycle de l'enseignement supérieur ou équivalent

Diplôme le plus élevé obtenu :

Aucun diplôme

Certificat d'étude primaire (CEP)

Brevet des collèges (BEPC), DNB ou équivalent

CAP, BEP ou autre certification de même niveau

Baccalauréat général, technologique, professionnel, ESEU,

DAEU, ou autre certification de niveau IV

DEUG, DUT, BTS ou autre diplôme de niveau III

Diplôme de niveau II : licence (ou maîtrise)

Diplôme de niveau I : master, titre d'ingénieur diplômé (ou DESS, DEA)

Avez-vous obtenu un diplôme ou un titre à l'issue d'une formation professionnelle. Si oui, lequel:

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le :

Dossier complet le :

N° d'identifiant : *à voir*

Code du diplôme : CSP du dernier emploi occupé : niveau du diplôme obtenu à l'issue de la formation professionnelle

Décision de recevabilité :

favorable défavorable

Date de décision de la recevabilité :

**RUBRIQUE N°2 : Informations concernant l'expérience salariée, non salariée ou bénévole en rapport avec le titre ou diplôme visé
(en commençant par la plus récente)**

1 Emploi ou fonction bénévole occupée	2 Nom et lieu de l'entreprise (ou autre structure) dans laquelle les activités ont été exercées	3 Secteur d'activité, de l'entreprise ou de la structure	4 Statut dans cet emploi : 1: salarié 2 : bénévole 3: travailleur indépendant, artisan, profession libérale	5* Temps de travail : 1 : temps complet 2 : temps partiel (indiquer le nombre d'heures effectuées par mois)	6 Total des heures effectuées dans cette fonction ou cet emploi	7 Périodes d'emploi		8 Principales activités exercées en rapport avec le diplôme ou le titre professionnel visé
						Date de début	Date de fin	
Exemple: aide à domicile	Association «Repotel» Alençon/Orne	Social, prise en charge à domicile	1	2 20h par mois	1200 h	01 03 99	30 06 02	Assistance à domicile auprès de 3 personnes âgées et 2 personnes handicapées : toilette – courses – ménage – repas

*Cette page peut être dupliquée autant de fois que nécessaire
(5* la notice d'utilisation ou le document d'information sur la certification vous indiquent si le nombre d'heure doit être ou non fourni).*

RUBRIQUE N°3 : Pièces à joindre obligatoirement à votre demande

Attention, pour certains titres ou diplômes, il peut vous être demandé des pièces complémentaires. Merci de vous reporter au document fourni, correspondant au titre ou diplôme que vous visez s'il y a lieu.

1. Pour justifier de votre identité, vous fournissez :

- une photocopie recto verso de votre carte d'identité
- ou une photocopie de votre passeport
- ou une photocopie de votre titre de séjour

2. Pour justifier de chacune de vos activités :

Pour vos activités salariées, vous fournissez:

- soit une attestation signée de votre employeur
- soit vos bulletins de salaire (les bulletins récapitulatifs annuels suffisent) si vous ne pouvez pas ou si vous ne souhaitez pas demander d'attestation à votre employeur.

Pour vos activités bénévoles, vous fournissez:

- une attestation d'une autorité reconnue de l'organisme où se déroule cette activité qui fera apparaître la date de début et de fin de l'activité et sa durée moyenne sur une année..

Pour vos activités non salariés (libérales), vous fournissez:

- l'inscription auprès des organismes habilités et les justificatifs de la durée de cette inscription (registre du commerce ou des sociétés, registre des métiers, URSSAF ou tout autre document pouvant attester de votre activité professionnelle indépendante).

RUBRIQUE N°4 : Déclaration sur l'honneur

Cette déclaration est à remplir obligatoirement pour que votre dossier soit recevable

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e),,

déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et que la présente candidature à la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du

.....
.....(diplôme visé)

constitue l'unique demande pour ce diplôme pour la même année civile.

Je m'engage également à ne pas présenter plus de trois candidatures à la validation des acquis de l'expérience pour des diplômes, certificats ou titres différents durant la présente année civile.

Fait à

le

Signature du candidat

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1)

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende » (code pénal art.441-6)

Conditions d'inscription

Pour vous inscrire dans une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE), vous devez remplir une des trois conditions suivantes :

Soit justifier d'une activité professionnelle en tant que salarié ou non salarié d'une durée cumulée en équivalent temps plein de trois années minimales et en rapport avec le diplôme ou le certificat demandé. Ces trois années minimales peuvent être consécutives ou non, elles doivent avoir été effectuées sous un statut reconnu par une autorité compétente et être attestées.

Soit justifier d'une activité bénévole d'une durée cumulée en équivalent temps plein de trois années minimales et en rapport avec le diplôme ou le certificat demandé. Ces trois années minimales peuvent être consécutives ou non, elles doivent avoir été effectuées sous un statut reconnu par une autorité compétente et être attestées.

On entend par activité bénévole une activité effectuée en direction d'autrui, non salariée, non soumise à l'obligation de la loi et librement engagée en dehors du temps professionnel ou familial. Si cette activité est exercée dans le cadre d'une association, le bénévole ne doit être soumis à aucun lien de subordination juridique.

Soit justifier d'une activité d'une durée cumulée en équivalent temps plein de trois années minimales et en rapport avec le diplôme ou le certificat demandé en combinant activités professionnelles et bénévoles.

Recommandations

Si vous ne l'avez pas fait au préalable, avant de remplir ce dossier, contactez un des services d'accueil dont les coordonnées vous ont été communiquées par la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF) de votre région de résidence. Ce service sera en capacité, sur rendez vous, de :

- vous donner des précisions complémentaires sur la validation des acquis de l'expérience et sur les diplômes et certificats relevant du Ministère chargé de l'agriculture
- vous aider à choisir le diplôme qui correspond à votre expérience
- vous donner des indications pour remplir de dossier et les modalités de la démarche.

La démarche

1. Vous déposez le présent dossier complété avec précision et accompagné de l'ensemble des pièces justificatives exigées à la DRAF de votre lieu de résidence.

2. La DRAF de votre lieu de résidence est chargée d'instruire la présente demande d'inscription. Elle en accuse réception et se prononce sur la recevabilité de votre candidature dans un délai maximum de deux mois.

L'examen de votre dossier d'inscription peut se traduire par :

- la demande de pièces ou de précisions complémentaires
- l'acceptation de votre candidature pour l'accès au diplôme ou certificat demandé
- le refus motivé de votre candidature

3. Dans l'hypothèse où votre candidature est retenue, vous recevrez les indications pour obtenir un "dossier de validation " qui vous permettra de décrire et d'analyser vos expériences en rapport avec le diplôme ou le certificat concerné. Vous déposerez ce « dossier de validation » auprès de la DRAF de votre résidence en 7 exemplaires.

C'est au vu de ce dossier que le jury compétent se prononcera sur votre demande de validation. S'il ne peut vous valider totalement le diplôme ou le certificat auquel vous postulez, il vous indiquera les capacités, aptitudes et connaissances qui vous manquent et vous fera des préconisations pour les obtenir. Vous pourrez, dans ce cas, présenter un dossier complémentaire qui permettra au jury de vous attribuer totalement ou partiellement le diplôme.

Adresse d'envoi du dossier :

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de la formation et du développement
VAE



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

**Direction Régionale
de l'Agriculture et de
la Forêt**

**Service Régional de la
Formation
et du Développement**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci joint une invitation à participer à un entretien avec le jury du diplôme auquel vous avez postulé par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Cet entretien vous est proposé mais n'a pas de caractère obligatoire. En effet, le dossier que vous avez constitué doit normalement permettre au jury d'évaluer vos acquis et de décider de l'attribution totale ou partielle du diplôme que vous sollicitez.

Cependant, le jury peut souhaiter des informations complémentaires sur le choix des activités décrites et sur la façon dont vous vous y êtes pris pour relater vos expériences. Cet entretien vous permettra donc, sur la base d'un échange, de fournir un autre éclairage sur certains éléments que vous avez déjà communiqués dans votre dossier.

Cet entretien, qui, à titre indicatif, ne devrait pas dépasser une demi-heure, n'est pas un examen : il ne s'agit, ni d'un test de connaissances, ni à cet instant précis d'une évaluation de vos compétences, ni même d'une soutenance de votre dossier. Vous n'avez donc rien à préparer sinon à avoir en tête les informations que vous avez communiquées dans votre dossier. Les questions seront posées, à l'initiative des membres du jury, à partir de ces éléments.

Je vous rappelle que ce jury est constitué d'enseignants qui connaissent le domaine professionnel du diplôme auquel vous avez postulé et de professionnels issus de ce domaine.

Aucune information sur la décision du jury ne vous sera donnée à l'issue de l'entretien. Vous recevrez un relevé de décision qui vous précisera si le jury a décidé de vous attribuer le diplôme. A défaut, la liste des connaissances, aptitudes et compétences qui vous manquent pour la délivrance du diplôme vous sera notifiée, accompagnée de préconisations sur la façon dont il vous sera possible de les acquérir et de les faire valider.



Direction Régionale
de l'Agriculture et de la Forêt

**Service Régional de la Formation
et du Développement**

PROCES VERBAL DU JURY CHARGÉ D'EXAMINER LES DOSSIERS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

DIPLOME : _____

OPTION : _____

Spécialité : _____

Commission du jury réunie le : _____

à : _____

Présidée par : _____

- Membres du jury présents :

Enseignants et formateurs		Professionnels	
Nom, prénom	qualité	Nom, prénom	qualité

SIGNATURES



Direction Régionale
de l'Agriculture et de la Forêt

**Service Régional de la Formation
et du Développement**

RELEVÉ DE DÉCISION INDIVIDUEL¹

Diplôme, option, spécialité :

Nom, prénom(s) du candidat : _____

N° de dossier _____

- Etape de la procédure :

Dossier de validation : premier passage en jury :

Dossier complémentaire : deuxième passage en jury :

Candidat présent à l'entretien

Oui ²	Non ²

--	--

- Décision de la commission

Validation totale du diplôme :

Validation partielle du diplôme (deuxième passage):

Oui ²	Non ²

Fait à le :

Signature du président de jury

¹ Ce relevé de décision individuel sera remis au candidat par l'intermédiaire de la DRAF responsable de l'organisation de l'examen qui apposera son cachet. Une copie sera envoyée à la DRAF du lieu de résidence du candidat

² Cocher la colonne correspondante



**Direction Régionale
de l'Agriculture et de la
Forêt**

**Service Régional de la
Formation et du
Développement**

Validation des acquis de l'expérience

Dossier complémentaire de validation

Diplôme, option, spécialité :

Nom, prénom(s) du candidat : _____

N° de dossier (1): _____

Date du premier passage en jury (2) : _____

(1) Attribué dès l'inscription dans la démarche par la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt du lieu de résidence

(2) date figurant sur le procès verbal qui vous a été remis